

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
du Bassin de la Bouzanne**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2020**



La Bouzanne au Pont de Bois Couvert, Le Pont-Chrétien-Chabenet, 06/12/20

Version du mercredi 10 mars 2021

*A destination des délégués du SMABB, EPCI adhérents, communes du bassin versant
et partenaires techniques et financiers du SMABB*

Table des matières

Introduction.....	3
I/ Présentation du SMABB, syndicat de rivière pour la Bouzanne.....	4
I.1 Historique et évolution du territoire.....	4
I.2 Le rôle du SMABB et ses enjeux.....	5
I.3 Organisation et fonctionnement du SMABB.....	6
II/ Le Comité Syndical de l’année 2020.....	7
II.1 Transition entre 2 mandats : un contexte électoral exceptionnel.....	7
II.2 La vie syndicale de l’année 2020.....	9
III/ L’équipe de l’année 2020.....	10
III.1 Organisation et compétences.....	10
III.2 Un renouvellement dans l’équipe.....	10
IV/ Objectifs, missions et activités de 2020.....	11
IV.1 Objectifs fixés début 2020.....	11
IV.2 Répartition des missions pour la cellule animation.....	11
IV.3 Le suivi de l’étude préalable au Contrat Territorial de la Bouzanne.....	12
IV.4 L’assistance et le conseil aux riverains du bassin versant.....	13
IV.5 La communication du SMABB.....	13
IV.6 L’étude ZEC-PI pour prévenir les inondations.....	14
IV.7 Participation aux autres projets de territoire.....	14
IV.8 Connaissance du territoire, suivis hydrologiques et veille réglementaire et scientifique et formations.....	14
V/ Le bilan financier de l’année 2020.....	15
VI/ Perspectives : quels projets pour 2021 ?.....	16
Conclusion.....	16

Introduction

Collectivité territoriale assurant la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)** pour **4 EPCI membres**, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne a maintenu ses activités en 2020, dans un contexte sociétal bouleversé par la pandémie de Covid-19.

L'année 2020 a été marquée par d'importants changements structurels pour le SMABB. Premièrement, le **technicien de rivière du SMABB, Julien COLIN**, a quitté la Bouzanne et sa région en avril 2020, après 2 ans et demi de service assidu pour la collectivité. Il a été remplacé après un recrutement en pleine pandémie par **Perrine VADNAL, jeune ingénieure en Hydraulique** spécialisée dans l'Eau et l'Environnement. Dans un second temps, le calendrier électoral a été totalement bousculé par les conditions sanitaires. Les élections municipales ont eu lieu fin juin 2020. Les délégués intercommunaux référents sur la GEMAPI ont été désignés au cours de l'été, et l'installation du nouveau bureau s'est faite début octobre. **Monsieur Michel FOISEL, délégué à la Communauté de Communes Val de Bouzanne** a ainsi été élu **Président du syndicat**. Il succède donc à Monsieur Hervé LEBRE, qui était Président depuis 2014.

Ce renouvellement ouvre d'autant plus la possibilité que de nouveaux projets émergent ces prochaines années, à commencer par le **futur Contrat Territorial du bassin versant de la Bouzanne**.

Le mot du Président

Mesdames, Messieurs,

Récemment arrivé à la présidence du Syndicat, malgré ce contexte difficile, vous pouvez être sûrs de ma volonté de maintenir un climat de travail positif, dynamique et fait de dialogue. Une fois de plus, un travail conséquent a été fourni par nos deux techniciens de rivière, il permettra bientôt je l'espère d'initier des actions ciblées pour la préservation de la Bouzanne, de ses affluents, la qualité de ses eaux et aussi de ses paysages.

Je remercie particulièrement mon prédécesseur Hervé LEBRE pour l'énergie qu'il a consacré au syndicat tout au long de son mandat et pour son accompagnement dans la phase de transition.

Mesdames, Messieurs, je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations cordiales.



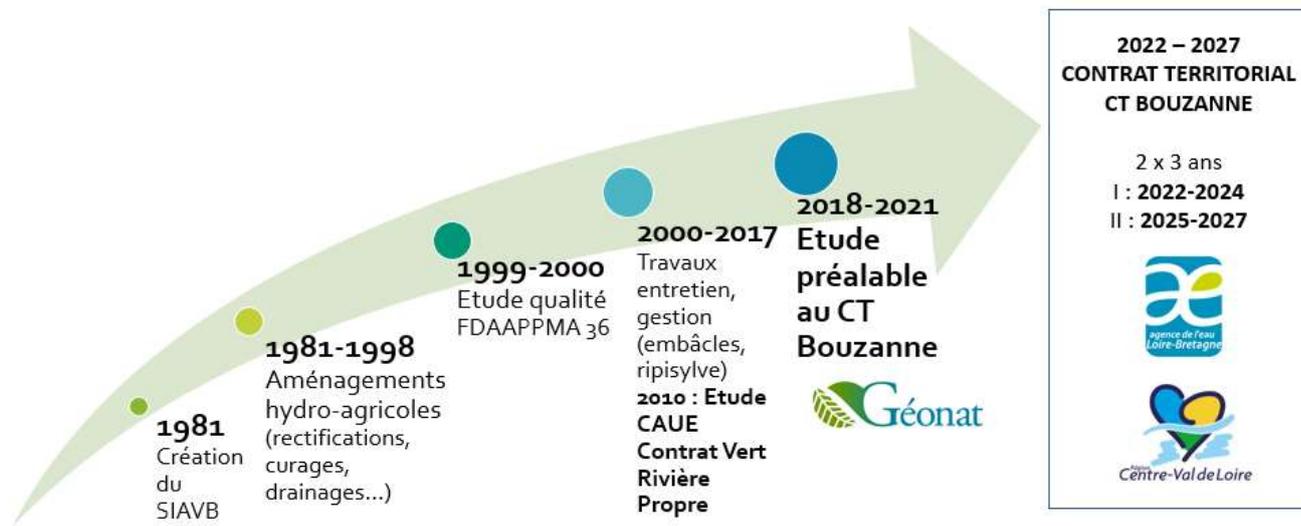
Michel FOISEL

Michel FOISEL

Président du SMABB
 CDC Val de Bouzanne,
 Commune de Fougerolles

I/ Présentation du SMABB, syndicat de rivière pour la Bouzanne

I.1 Historique et évolution du territoire



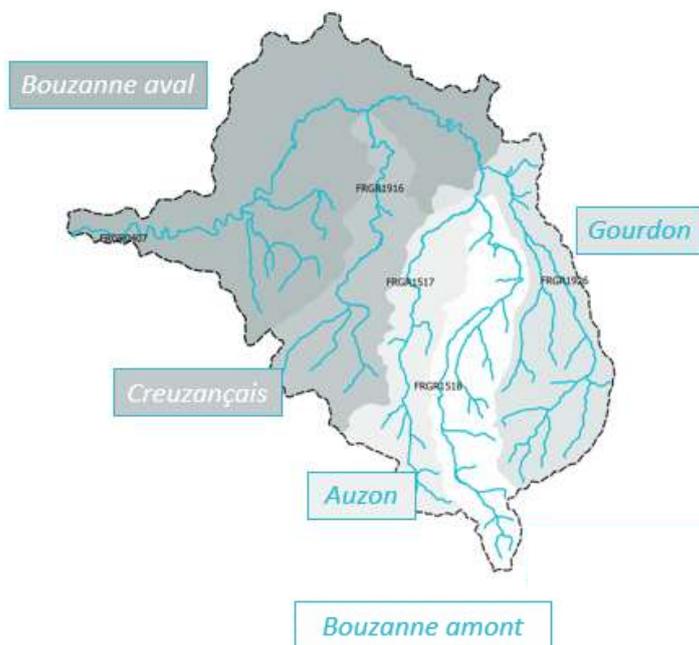
Graphique 1 - Evolution des activités du SMABB de sa création en 1981 à aujourd'hui

Le SMABB a été créé en **1981**, à l’époque « **Syndicat Intercommunal pour l’Aménagement de la Vallée de la Bouzanne** » (SIAVB).

Les actions du SMABB ont évolué en fonction de la réglementation en vigueur ; **cette réglementation a elle-même évolué en fonction du contexte historique et économique.**

Dans les années 70 à 90, la priorité était de répondre aux enjeux du lendemain de la seconde guerre mondiale. Une vaste **politique agricole** a été mise en place. Cela s’est traduit par une augmentation des surfaces cultivables (ou « assainissement des terres »), il fallait évacuer l’eau des parcelles, tel était le rôle alors confié aux cours d’eau. La **connaissance s’est améliorée** entre les années 1995 et 2000 et la politique de gestion de l’eau menée à l’échelle nationale et internationale a connu un virage considérable. Les travaux hydro-agricoles menés quelques décennies plus tôt ont occasionnés plusieurs **dysfonctionnements** sur les milieux aquatiques.

Les aménagements prônés depuis les années 2000 visent à **aménager le cours d’eau de façon écologique, c’est-à-dire de façon à lui rendre toutes ses fonctionnalités naturelles** (création d’une diversité de profils, méandres, zones humides, connexions avec la nappe alluviale ...)



I.2 Le rôle du SMABB et ses enjeux

Le SMABB est un **syndicat de rivière**. Collectivité territoriale, c'est avant tout un Syndicat **Mixte** : il rassemble plusieurs ECPI (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) et exerce pour elles la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

A travers cette compétence de gestion et de prévention, le SMABB assure une mission d'**intérêt général**. **L'eau, bien commun, doit être gérée et protégée.**

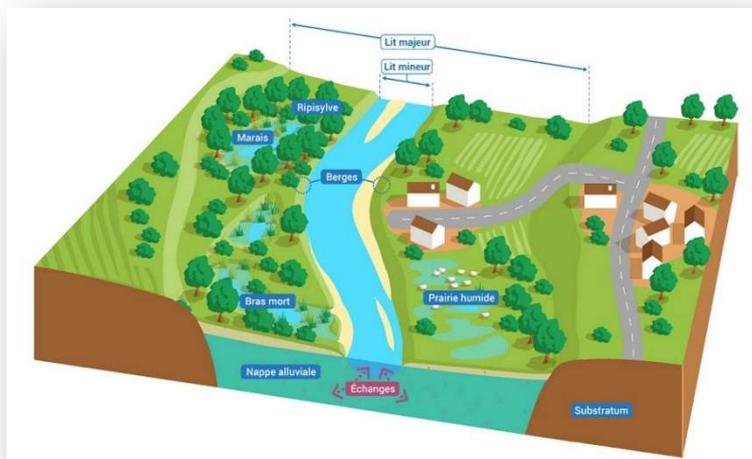


Figure 1 - Schéma du fonctionnement naturel d'une rivière.
 Source : www.eaufrance.fr

LA GEMAPI, KESAKO ?

La GEMAPI se compose de : la compétence **GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques)** et la compétence **PI (Prévention des Inondations)**.

La GEMA vise la **restauration écologique des cours d'eau** : il s'agit de gérer et d'aménager les cours d'eau de façon à **ralentir l'eau, diversifier ses écoulements et favoriser les échanges entre la rivière et sa nappe alluviale** (reméandrage, recharge en substrat, restauration de zones humides...)

La PI, elle, vise à **identifier les risques d'inondations** et mettre en place **des Zones d'Expansion de Crues (ZEC)**, temporairement inondables, là où il n'y a aucun danger pour la population (stades et campings municipaux, prairies alluviales, ...) Pour tous ces travaux, il est nécessaire de prendre en compte **la dynamique de la rivière, de l'amont vers l'aval.**

Le SMABB et son technicien de rivière **guident les riverains** pour améliorer leur prise en compte des milieux aquatiques, en leur apportant des conseils techniques et adaptés à la réglementation.

En partenariat avec l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** et les services de l'Etat, le SMABB est un acteur local qui peut être un levier pour atteindre les objectifs du **SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Ce Schéma de Gestion a été conçu à l'échelle du bassin de la Loire et inclut aussi la péninsule armoricaine. Il **fixe des objectifs d'atteinte du « bon état écologique »** qui découle directement des objectifs de la **Directive Cadre sur l'Eau** fixés à l'échelle européenne.

Pour répondre à ces objectifs, des **actions de restauration** sont mises en place par le syndicat de rivière. Ces actions sont mobilisées grâce aux fonds publics collectés par le syndicat (voir paragraphe suivant). Des **Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)** sont alors mis en place entre le syndicat, les partenaires financiers et les partenaires techniques : un **programme d'actions ciblées** est ainsi convenu sur une durée de **6 ans**.

Sur le bassin de la Bouzanne, une étude préalable est en cours, elle a été commandée par le SMABB, et est menée par un bureau d'études prestataire. Les enjeux de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant sont en cours de diagnostic et un programme d'actions sera prochainement proposé pour échafauder le futur Contrat Territorial du bassin de la Bouzanne, le futur CT Bouzanne. (Voir paragraphe IV.3)

Une autre étude de Prévention des Inondations est menée parallèlement à l'échelle du bassin de la Creuse par l'EPTB Vienne, elle inclut le bassin versant de la Bouzanne. (Voir paragraphe IV.6)

I.3 Organisation et fonctionnement du SMABB

➤ Structuration du SMABB

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, les intercommunalités (ou EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) assurent la compétence GEMAPI. Elles ont transféré cette compétence au SMABB – Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne, depuis le 1^{er} janvier 2019. Depuis lors, ce ne sont plus les communes qui adhèrent au syndicat, mais ce sont les intercommunalités. Ainsi, sur le bassin de la Bouzanne, 4 EPCI composent le syndicat : la Communauté de Communes Val de Bouzanne, la Communauté de Communes Eguzon Argenton, Vallée de la Creuse, la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

Le comité syndical se compose de 24 délégués intercommunautaires titulaires et 12 délégués suppléants, ils représentent les intercommunalités et prennent part aux décisions du Syndicat. Il dispose d'un bureau :

composé d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Secrétaire. Les élections municipales de juin 2020 ont renouvelé la représentation des intercommunalités dans le Comité Syndical. (Voir paragraphe II.1)

Un technicien de rivière travaille pour le SMABB depuis septembre 2017, ainsi qu'un agent de comptabilité. (Voir paragraphe III/)



Carte 1 - Bassin versant de la Bouzanne et ses EPCI membres

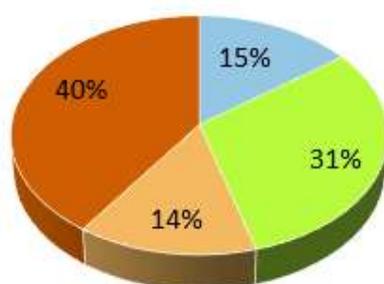
➤ Contributions financières

Les intercommunalités membres participent au budget du SMABB. Le taux de participation de chaque EPCI dépend :

- de la population présente sur le bassin versant dans chaque intercommunalité
- du rapport entre la surface du bassin versant occupé par l'EPCI et la surface totale du bassin versant de la Bouzanne

Cela s'appelle la « clé de répartition » du SMABB, elle s'applique au budget de fonctionnement.

Participations des EPCI membres au budget prévisionnel de 2020



- Châteauroux Métropole
- Eguzon Argenton Val de Creuse
- Marche Berrichonne
- Val de Bouzanne

Graphique 2 - Distribution des participations des EPCI membres

II/ Le Comité Syndical de l'année 2020

II.1 Transition entre 2 mandats : un contexte électoral exceptionnel

Les élections municipales tenues dans le contexte de lutte contre la pandémie de coronavirus se sont déroulées en juin 2020. Les intercommunalités ont ensuite désigné les représentants de chaque EPCI au Comité Syndical du SMABB. Enfin, cette nouvelle assemblée s'est réunie **le vendredi 9 octobre 2020** pour désigner le **nouveau bureau du Comité Syndical**.

Les anciens délégués du SMABB, l'ancien bureau et l'ancien **Président, Monsieur Hervé LEBRE**, ont continué d'assurer leurs fonctions jusqu'à l'élection du nouveau bureau.



Figure 2 - Bureau du SMABB
le 12 janvier 2021 à
Fougerolles

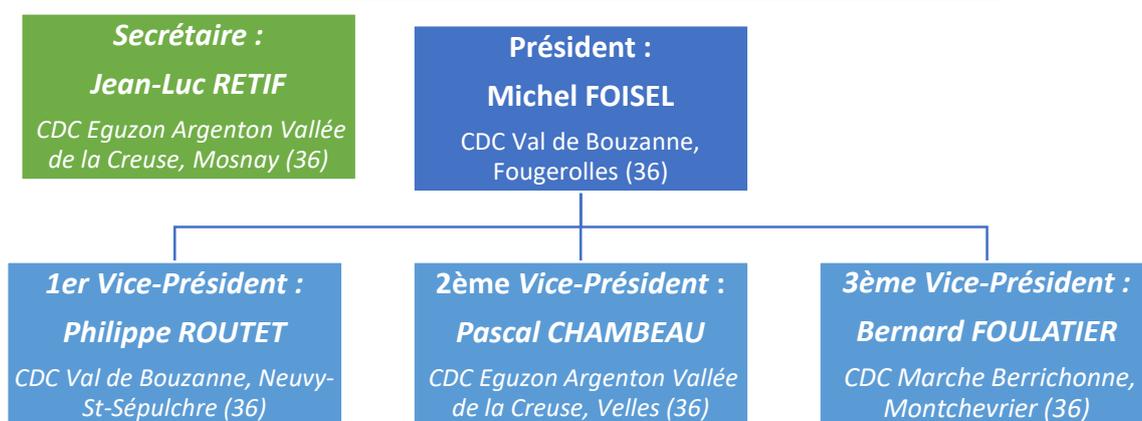


Figure 3 - Bureau du Comité Syndical du SMABB depuis le 9.10.2020

Ci-dessous, la **liste exhaustive de tous les délégués du SMABB** :



8 titulaires :
Philippe BAZIN,
Francis DAVIER,
Eric DESMET,
Michel FOISEL,
Didier GUENIN,
Aimé MONJOIN,
Barbara NICOLAS,
Philippe ROUTET

4 suppléants :
Marie-Annick
BEAUFRERE,
Denis DESCOUX, Jean-
Claude DUPLESSIS,
Philippe VIAUD

8 titulaires :
Jean-Yves BAUDAT,
René BAYON,
Patrick BRANGIER,
Pascal CHAMBEAU,
Thierry DESAIX,
Jean-Claude
GABILLAUD,
Jean-Luc RETIF, David
RODRIGUEZ

4 suppléants :
Bruno CHARTIER,
Claude DAUZIER,
Dominique DROUEN,
Jean-Pierre
NANDILLON

4 titulaires :
Pascal COURTAUD,
Bernard FOULATIER,
Philippe MAUGRION,
Bruno SIMON

2 suppléants :
Béatrice BARNOLE,
Michel BRETAUD

4 titulaires :
Maxime AMBLARD,
Marc DESCOURRAUX,
Jean PINIER,
André STROUPPE

2 suppléants :
Christian BOUQUET ,
Nathalie JAMET

II.2 La vie syndicale de l'année 2020

Trois Comités Syndicaux ont eu lieu en 2020 :

➤ **Débat d’Orientation Budgétaire et Comité Syndical du 13 janvier 2020**

Ordre du jour :

- Débat d’Orientation Budgétaire
- Etude prévention des inondations
- Renouvellement ordre de mission
- Stagiaire

➤ **Comité Syndical du 5 mars 2020**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 Février 2020
- Approbation du compte de gestion 2019
- Approbation du compte administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Budget unique 2020
- Cotisations EPCI-FP 2020
- Indemnité trésorier
- Renouvellement du poste de technicien de rivière
- Remboursement de frais technicien de rivière

➤ **Comité Syndical d’installation du 9 octobre 2020**

Ordre du jour :

- Accueil et présentation des délégués nouvellement nommés
- Election du.de la Président.e du SMABB
- Election des Vice-Président.e.s du SMABB
- Election du.de la secrétaire
- Indemnité du.de la Président.e.
- Lecture de la charte de l’ élu local
- Questions et informations diverses

III/L'équipe de l'année 2020

III.1 Organisation et compétences

L'équipe du SMABB se compose actuellement tel que représenté ci-dessous :



Perrine VADNAL



Julien COLIN

Un technicien de rivière (temps plein)

- Suivi des études, montage technique et financier du Contrat Territorial, accompagnement des riverains, collaborations avec les partenaires, ...
- Communication
- Animation du Comité Syndical (convocations, comptes-rendus, gestion du budget, GEMAPI, ...)

Un agent de comptabilité (temps partiel)

- Gestion comptable (salaires et indemnités, traitement des factures, relations avec la Trésorerie)
- Assistance à la gestion administrative (connaissance des obligations réglementaires des collectivités territoriales, contacts avec la Préfecture)

III.2 Un renouvellement dans l'équipe

L'année 2020 a connu un changement majeur : le technicien de rivière Julien COLIN a quitté le territoire de la Bouzanne en avril 2020, après plus de deux ans de service rendu à la collectivité. Il a été remplacé quelques mois plus tard par Perrine VADNAL, ingénieure en Hydraulique.

Perrine VADNAL

Technicienne de rivière SMABB

06 50 68 76 46

smabb.bouzanne@gmail.com

IV/ Objectifs, missions et activités de 2020

IV.1 Objectifs fixés début 2020

Comme inscrit dans le rapport d’activités de l’année 2019, les perspectives pour 2020 étaient les suivantes :

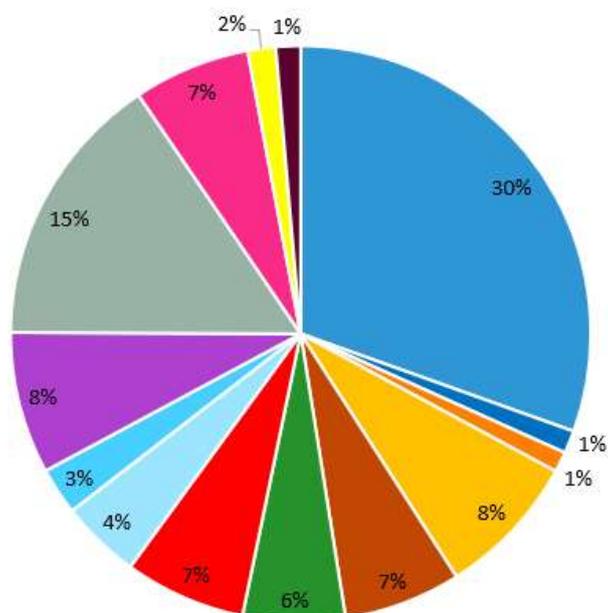
- Définir un programme d’actions pour le futur CT Bouzanne
- Continuer à accompagner les riverains techniquement et règlementairement
- Sensibiliser et communiquer sur l’étude et la gestion des milieux aquatiques

IV.2 Répartition des missions pour la cellule animation

La cellule animation du SMABB se compose d’un poste de technicien de rivière à temps plein. **Les missions du technicien de rivière sont diversifiées.** Voici ci-dessous une représentation de la répartition des activités menées en 2020 :

DISTRIBUTION HORAIRE DES ACTIVITÉS 2020
de la cellule animation du SMABB
(sur une base d'environ 1500 heures)

- Etude préalable au CT
- Etude ZEC-PI EPTB
- GEMAPI
- Connaissance du territoire (prospections terrain, suivi hydrologique, archives)
- Rencontres/contacts de riverains
- Gestion de projet hors CT
- Communication
- Veille règlementaire et scientifique
- Formation
- Participation aux autres projets de territoire (ORE, SAGE Creuse, TR, réunions diverses)
- Gestion administrative et financière (suivi des dépenses, gestion du budget, demandes de subvention)
- Animation du comité syndical
- Gestion informatique
- Gestion matériel/véhicule



Voici quelques observations générales :

- L’activité principale de la cellule animation a été le **suivi de l’étude préalable au CT Bouzanne**. La priorité a été d’accompagner le bureau d’études et d’informer les délégués du SMABB et les partenaires de l’étude des avancées du bureau d’études.
- Une attention particulière a été portée sur la **gestion administrative** et l’**animation du Comité Syndical**, étant donné le **contexte électoral** dans lequel cette année s’est plongée.
- Enfin, une part non négligeable a été réservée à la **connaissance du territoire** et à la **formation**. L’arrivée de Perrine VADNAL au poste de technicien de rivière à l’été 2020 a demandé **une acclimatation au territoire** et à ses enjeux.

IV.3 Le suivi de l’étude préalable au Contrat Territorial de la Bouzanne

Après une consultation par marché public, l’étude préalable au Contrat Territorial de la Bouzanne a débuté début 2019 avec le bureau d’études *Géonat Environnement*. Elle s’est constituée de plusieurs phases successives :



Malgré les diverses péripéties de l’année 2020, l’étude a pu avancer avec un bon rythme. **La phase 2 et la phase 3 ont été réalisées**, une grande partie des propriétaires d’ouvrages ont été rencontrés sur le terrain et **la phase 4 a pu débuter**, avec des pistes d’actions.

Un retard a malheureusement été constaté en raison de trois événements notables :

- Le 1^{er} confinement dû à la gestion de la maladie de covid-19 qui a gelé la phase de terrain de la Phase 3, sur les sites des ouvrages prioritaires de l’étude. On note un ajournement de presque 2 mois.
- Le départ du technicien de rivière au printemps et le recrutement de son successeur
- Les élections du bureau du SMABB, elles-mêmes perturbées par les élections intercommunales

Il est à noter que comme dans la majeure partie des secteurs d’activités, la pandémie de coronavirus a impacté l’inertie des projets, dont l’étude fait partie. Le ralentissement de l’activité de début d’année s’est traduit ensuite par une légère surcharge des prestataires (bureau d’études). De plus, les échanges nécessaires au bon déroulement du projet ont pu être réduits et légèrement dégradés en qualité. La visioconférence a malgré tout permis de maintenir un climat d’échange.

En outre, certains efforts de communication autour de l’étude ont tout de même été faits pour pallier au renouvellement du comité syndical.

IV.4 L'assistance et le conseil aux riverains du bassin versant

Grâce à l’étude en cours, le SMABB commence à être identifiée en tant que structure-conseil. En effet, plusieurs propriétaires riverains ont eu l’occasion de contacter le SMABB pour certains problèmes de gestion des milieux aquatiques :

- Dégâts causés sur certains seuils suite aux crues récentes et interrogations sur le cadre réglementaire
- Gestion des embâcles et de la ripisylve
- Interrogations au sujet d’espèces invasives (Jussie)
- Inondations localisées en prairies alluviales
- Présence de lieux de frayères (Brochet)

IV.5 La communication du SMABB

➤ **Sensibilisation des scolaires**

Un accent a été mis en début d’année sur la sensibilisation des scolaires aux enjeux de la GEMAPI. Une session d’essai était programmée avec les élèves de l’école municipale de Velles (36). Malheureusement, ce projet n’a pas pu aboutir en raison des consignes sanitaires. Le projet est cependant prêt à être remobilisé dès que la situation sanitaire le permettra.

➤ **Sensibilisation des élus**

Suite à l’élection du nouveau bureau, une réunion de sensibilisation à destination du bureau du SMABB a été organisée, avec le concours du bureau d’études Géonat. Un rappel général a été fait sur la compétence GEMAPI et le rôle des syndicats de rivière. Puis, Géonat a dressé un bilan du travail avancé tout au long de l’étude.

Une journée de sensibilisation à destination des 24 délégués du SMABB était prévue pour l’hiver 2020. Incluant notamment une demi-journée de terrain pour observer d’anciens chantiers chez les bassins versants voisins, une participation du CPIE Lathus était envisagée. Cette réunion a été reportée.

➤ **Outils de visibilité**

L’adresse e-mail du SMABB a été actualisée : elle porte désormais le nouveau nom du syndicat : smabb.bouzanne@gmail.com.

Un projet de nouvelle carte de visite est également en cours.

➤ **Outils de communication**

Ce présent Rapport d’Activités a vocation à être partagé aux EPCI membres, aux communes du bassin versant, aux partenaires techniques et aux partenaires financiers du SMABB.

IV.6 L’étude ZEC-PI pour prévenir les inondations

Menée à l’échelle du bassin versant de la Creuse, une étude « Zones d’Expansion de Crues – Prévention des Inondations », ou « étude ZEC-PI », a été lancée par l’EPTB Vienne. Elle est conduite par l’EPTB Vienne et est assurée par le bureau d’études Egis Eau.

Un questionnaire portant sur l’historique des crues et les connaissances sur le comportement de la Bouzanne et ses affluents a été adressée aux EPCI et communes du bassin versant. Cette phase d’enquête auprès des collectivités vise à enrichir une base de données qui servira de référence à la suite de l’étude : la détermination des zones vulnérables et de potentielles zones d’expansion de crues, visant à préserver ces zones vulnérables des inondations.

IV.7 Participation aux autres projets de territoire

Plusieurs projets de gestion de l’eau ont été en construction ou en mise en œuvre cette année 2020. Selon les modalités tolérées dans le cadre de la gestion sanitaire, diverses réunions ont eu lieu en visio-conférence.

On retient notamment :

- Participation aux réunions de « **l’Observatoire de la Ressource en Eau** » au cours de l’été 2020 : cette instance, pilotée par les services de la **Direction Départementale des Territoires de l’Indre (DDT 36)** permettent de suivre l’état de la ressource en eau à l’échelle du Département de l’Indre (suivi sécheresse par les débits des cours d’eau et complétés par les témoignages des acteurs de l’eau – associations d’usagers, services de l’Etat, collectivités à compétence GEMAPI, ...)
- Participation aux réunions liées à l’élaboration du **SAGE Creuse** (Schéma d’Aménagement de la Gestion de l’Eau du bassin versant de la Creuse) – présentation de l’état initial du SAGE, réflexions sur l’étude quantité
- Participation aux réunions relatives à l’élaboration du PNR Sud Berry (Parc Naturel Régional Sud Berry)

IV.8 Connaissance du territoire, suivis hydrologiques et veille règlementaire et scientifique et formations

Neuf journées de terrain ont été organisées tout au long du 2^{ème} semestre 2020 afin de donner au technicien de rivière les repères nécessaires à l’appropriation du territoire. L’objectif était aussi de faire une première photographie critique du bassin versant au regard de l’état des milieux aquatiques, et d’avoir des clés concernant préconisations techniques nécessaires. Certains dysfonctionnements majeurs ont aussi pu être détectés localement (rectifications, ripisylve dégradée, colmatage, embâcles conséquents, ...).

Ces excursions ont aussi permis de constater l'évolution des débits des cours d'eau du bassin versant au fur et à mesure de l'année, ces informations précieuses ont pu être relayées lors des Observatoires de la Ressources en Eau quand cela était nécessaire. Aussi, certaines rencontres fortuites avec des propriétaires et des éleveurs riverains ont été déclenchées par ces sorties techniques.

En outre, la connaissance de la réglementation, des innovations techniques et des retours d'expérience des différentes partenaires est essentielle pour assurer au mieux le rôle de conseiller et d'accompagnateur, et avoir un regard critique sur les possibilités de restauration d'un site.

V/ Le bilan financier de l'année 2020

Ci-dessous le Compte Administratif de l'année 2020 :

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOUZANNE BUDGET UNIQUE 2020

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Réalisation 2020
Participation - Région CENTRE	9 621,00 €
Participation EPCI-FP	41 920,00 €
Participation AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	24 053,72 €
Divers gestion courante	0,30 €
Excédent de fonctionnement	57 155,98 €
Total des recettes	132 751,00 €
Dépenses	Réalisation 2020
Charges à caractère général	7 710,45 €
Charges de personnel et frais assimilés	29 872,37 €
Charges de gestion courante	5 419,21 €
Charges financières	465,86 €
Amortissements	2 975,59 €
Total des dépenses	46 443,48 €

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOUZANNE
 BUDGET UNIQUE 2020

INVESTISSEMENT	
Recettes	Réalisation 2020
Amortissements	2 975,59 €
Excédent d'investissement	53 182,70 €
FCTVA	319,61
Total des recettes	56 477,90 €
Dépenses	Réalisation 2020
Etude contrat territorial	36 600,00 €
Remboursement emprunt pour l'étude	15 214,58 €
Total des dépenses	51 814,58 €

VI/ Perspectives : quels projets pour 2021 ?

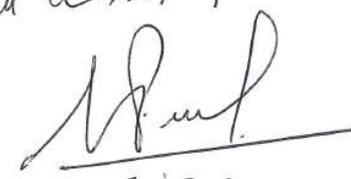
Pour l'année 2021, il est envisagé de construire le programme d'actions du Contrat Territorial du bassin de la Bouzanne, afin de le rendre opérationnel au plus tôt. Une priorité sera donnée à la communication, afin de présenter le programme d'actions au plus grand nombre pour faciliter ensuite l'acceptation des riverains lors des phases de concertation avant-travaux. Il pourrait donc être envisagé de mettre en place un site internet pour le SMABB. Deux autres actions majeures en termes de communication seraient la tenue d'une journée de sensibilisation à destination des nouveaux délégués du SMABB et la tenue d'un programme de sensibilisation pour les scolaires.

Bien entendu, il est aussi prévu de maintenir un climat d'échanges avec les partenaires techniques, avec les riverains, les associations d'usagers et au sein-même du Comité Syndical.

Conclusion

L'année 2020 a été pleine de rebondissements ; le déroulement de l'étude en a été directement impacté. De ce fait, les objectifs n'ont pas tous été atteints, quelques mois seront encore nécessaires pour finir les propositions de programmes d'action du futur Contrat Territorial de la Bouzanne. L'année a été malgré tout riche en rencontres, en découvertes et beaucoup de clés ont pu être données aux délégués et à l'équipe technique. Un porter-à-connaissance du SMABB et du CT Bouzanne sera prioritairement engagé au cours de l'année 2021.

Le Président du SMABB,
 Syndicat Mixte pour l'Aménagement
 du Bassin de la Bouzanne,
 Monsieur Michel FOISEL,

Vu le 10/03/2021.

 M. FOISEL